50e ANNÉE. — N° 17.385

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Entrepôts	8 50	16f	30f
France et Colonies	9 »	17f	32f
Etranger	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 7 FEVRIER 1920

SAINTE DOROTHÉE

SOLEIL : lever 7h20; coucher 5h13

LUNE : D. Q. le 11; N. L. le 19

"GAMBETTA"

Par Paul DESCHANEL

Remonter, par la pensée, le cours des ans, revivre les temps écoulés, reconstituer les événements qui vous ont le plus profondément ému, retrouver les hommes qui ont excité votre admiration et gagné votre confiance, entendre à nouveau les grandes voix qui vous ont fait tressaillir, voilà le rêve que j'ai réalisé et dont j'ai savouré le charme pénétrant, lorsque j'ai lu le beau livre que M. Paul Deschanel vient de consacrer à Gambetta, avec la pieuse pensée qu'il avait le droit d'être associé à la victoire l'homme qui, après avoir été, en 1870, l'âme de la défense nationale, était resté, jusqu'à son dernier souffle, la sentinelle vigilante de l'immanente justice !

Inspiré par les nobles idées qu'il évoquait, porté en quelque sorte par son modèle, M. Paul Deschanel a écrit une page d'histoire qui, dans sa loyale impartialité, doit être considérée comme l'un des portraits les plus exacts et les plus complets de Gambetta. M. Paul Deschanel, dit M. Thomson, un des survivants de l'entourage immédiat du grand tribun, « n'a pas entendu tracer un simple panégyrique. Son volume est une œuvre de sincérité forte, toute vibrante d'une émotion communicative. Il ne cherche pas à dissimuler les fautes, les erreurs qui, dans des heures tragiques, ont pu être commises. Mais il défend énergiquement contre les attaques injustes, contre les basses calomnies l'homme dont le nom, comme on l'a dit, demeure inscrit au Livre d'Or de la race. Il donne à cette noble figure tout le relief désirable. C'est une évocation parfaite de cette fiévreuse existence politique de treize années, vouée à la double et formidable entreprise de défendre la France et de la rendre républicaine. »

Le fils du petit épicier de Cahors manifestant dès l'enfance les aspirations et les tendances qui seront les directives de sa vie; l'étudiant pauvre, avide de tout connaître et orientant sa fiévreuse activité vers un but vaguement entrevu; l'avocat impétueux se dressant contre l'Empire, au procès Baudin, comme l'exécuteur du verdict justicier de l'histoire; le patriote irréductible relevant le drapeau de la patrie, créant des armées, entretenant les courages, sauvant l'honneur dans l'amertume de la défaite; l'homme politique clairvoyant qui prend en main la direction du parti républicain, l'assagit, le discipline et lui donne à la fois sa formule et sa règle de conduite; le tribun irrésistible qui fait reculer la réaction et consacre le triomphe définitif de la République; le diplomate averti qui fait converger tous les actes de la politique extérieure vers la revanche qu'il n'a cessé de considérer comme l'idéal à poursuivre par la France; tout cela, jusqu'aux replis intimes de l'âme aimante de Gambetta, nous est présenté par M. Paul Deschanel en une délicate analyse psychologique qui ne laisse dans l'ombre aucune nuance et, dans un tableau brossé de main de maître, merveilleusement harmonisé dans son ensemble, qui met en relief d'une façon saisissante les qualités maîtresses, la mission éducatrice, le génie politique de Gambetta.

Dans ses appréciations sur l'œuvre du héros de la Défense nationale, M. Paul Deschanel n'a pas seulement obéi à l'intensité d'émotion provoquée par ses souvenirs, à l'admiration qui grandissait en son esprit au fur et à mesure qu'il avançait dans son travail. Il s'est trouvé en une si complète communion de vues avec son modèle dans le sentiment du devoir national, que l'on est autorisé à considérer comme l'exposé réel de ses propres conceptions l'approbation qu'il donne à l'œuvre de Gambetta.

Lisez, par exemple, dans le chapitre intitulé « les idées de Gambetta », ses considérations sur la politique extérieure du grand orateur, et, plus loin, le récit de ses derniers combats à la Chambre pour défendre les droits et la prépondérance de la France en Orient. Vous retrouverez dans ces pages l'écho des multiples discours prononcés à la tribune par M. Paul Deschanel, en accord complet avec les vues de Gambetta, la confirmation des théories dont il n'a cessé de se faire, en toutes circonstances, l'apôtre convaincu et éclairé.

L'interprétation donnée par Gambetta à la Constitution de 1875, et complaisamment exposée dans le livre de M. Deschanel, ne nous rappelle-t-elle pas ses déclarations maintes fois répétées sur la non application de la Constitution, et ses regrets souvent exprimés qu'on ne puisse pas en France, comme en Angleterre, à l'aide de la dissolution de la Chambre, consacrer la responsabilité ministérielle par une consultation populaire ?

N'est-il pas naturel, enfin, de voir tracé à l'avance, mais en vertu d'une conviction bien arrêtée, le programme de l'attitude personnelle de M. Paul Deschanel dans les lignes suivantes : « En France, le Président de la République exerce un droit considérable, que les souverains d'Angleterre n'exercent plus depuis George Ier, et qui étonne nos voisins d'outre-Manche; il préside le conseil des ministres. Il y a là autre chose que la coutume, il y a le caractère, l'autorité personnelle de l'homme. Tel président, Jules Grévy par exemple, qui n'avait jamais été ministre, sut exercer sur le conseil une influence décisive. Il laissait d'abord parler les ministres, écoutant sans rien dire, puis, sous couleur de conclusion, résumait le débat et glissait avec tant de finesse et une si forte dialectique son opinion qu'à la fin il la faisait le plus souvent accepter. »

Pour les contemporains de Gambetta, le livre de M. Paul Deschanel sera accueilli comme un hommage de gratitude nationale, dont ils remercieront chaleureusement l'auteur; pour beaucoup, parmi les jeunes, il sera une révélation pleine d'utiles indications et de féconds enseignements; pour tous, il éclairera d'un jour particulièrement précis la mentalité générale avec laquelle le nouveau Président de la République va s'installer à l'Elysée.

Ferdinand REAL.

La nouvelle organisation de l'armée

Paris, 5 février. — On vient de distribuer aux membres du Sénat le texte de la proposition de loi sur le recrutement de l'armée, déposée dès la rentrée de janvier par M. Paul Doumer et signée du général Bourgeois, du général Taufflier, du colonel Stuhl et de plus de cent de leurs collègues. Le projet établit le service militaire d'un an. Il renferme et codifie, dans ses 102 articles, tout ce qui concerne le recrutement de l'armée. Les quatre premiers articles qui en posent les bases sont ainsi conçus :

I. — Le premier devoir des citoyens français est d'assurer la défense de la patrie. Le service et la préparation militaires sont obligatoires pour tous. Hors le cas d'incapacité physique, le service militaire ne comporte aucune dispense.

II. — La durée du service militaire est de vingt-cinq années. Le service est dû par tous les Français de vingt à quarante-cinq ans.

III. — L'armée active se recrute : 1° Par l'appel du contingent annuel; 2° par les engagements volontaires et les rengagements.

IV. — Tous les hommes reconnus aptes au service militaire font partie, sauf le cas d'engagement et de rengagement : 1° de l'armée active pendant un an; 2° de la première réserve pendant neuf ans; 3° de la deuxième réserve pendant quinze ans. La classe annuelle est divisée en trois groupes sensiblement égaux en nombre, qui seraient incorporés du 1er au 10 novembre et du 1er au 10 février.

Les jeunes gens seraient répartis dans ces trois groupes suivant leurs occupations dans la vie civile et en tenant compte autant que possible de leurs convenances personnelles et professionnelles, qu'ils feraient connaître au conseil de revision. Des dispositions sont prises pour faciliter l'accession au grade d'officier de réserve, par leur entrée dans des cours spéciaux, au bout de six mois de service, des jeunes gens instruits et entraînés, ainsi que des élèves reçus dans les grandes Ecoles qui auraient obtenu des notes satisfaisantes.

Des devancements d'appel ou des sursis seraient accordés comme antérieurement pour répondre à des besoins justifiés. L'appellation d'armée territoriale, qui ne répondait à aucune réalité, est supprimée. Pendant les neuf ans passés dans la première réserve, les hommes seraient appelés à prendre part à deux périodes d'exercice, chacune de vingt et un jours. Dans la deuxième réserve, il y aurait seulement deux périodes de treize jours. Les engagements et les rengagements sont facilités et encouragés dans le projet de loi par des hautes payes, des primes et des emplois réservés aux sous-officiers et aux soldats. Le projet prévoit que la loi de recrutement, votée dans le plus bref délai possible, entrerait en vigueur le 1er janvier 1922. Dans la période qui s'étendrait jusque-là, l'administration de la guerre disposerait de deux classes sous les drapeaux et aurait toute latitude pour ménager la transition entre le régime ancien, qui déjà ne fonctionne plus, et le régime nouveau qu'instituerait la loi.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 6 février. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand. Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a mis ses collègues au courant de la situation diplomatique. Le conseil a procédé ensuite à l'examen des diverses questions à l'ordre du jour du Parlement. Il a décidé de rattacher le service des essences et pétroles au sous-secrétariat des mines et des forces hydrauliques et le service de la liquidation des stocks au sous-secrétariat des finances. Les membres du gouvernement se réuniront à nouveau dimanche prochain.

LA REMISE DES COUPABLES ALLEMANDS

Que va faire l'Allemagne?

Des sanctions seront prises contre von Lersner

Paris, 6 février. — *Que fera l'Allemagne lorsque la liste des coupables lui aura été officiellement remise? Sa situation ne manque pas d'être très embarrassante. Il lui est difficile d'adresser une fin de non-recevoir catégorique à l'Entente, car ce serait déclarer officiellement qu'elle refuse d'exécuter le traité. Il est probable qu'elle cherchera des arguments et des formules pour nous convaincre qu'il lui est impossible d'exécuter à la lettre l'article 228, mais qu'elle est disposée à nous donner une satisfaction incomplète qui sauve le principe et ménage en même temps l'amour-propre allemand. En tout cas, notre rôle pour l'instant, de l'avis des représentants alliés, doit se borner après la remise de la liste à demeurer sur nos positions et à attendre la réponse du gouvernement de Berlin.*

Berlin, 5 février. — **A la fin de l'entretien qu'il eut avec le chargé d'affaires français, le ministre des affaires étrangères, M. Muller, a donné à M. de Marcilly l'assurance que des sanctions seraient prises contre M. von Lersner. Il a prié M. de Marcilly de transmettre au gouvernement français ses regrets au sujet de cet incident.**

Les ministres prussiens rentrent à Berlin

Berlin, 6 février. — Les ministres prussiens, actuellement en tournée dans les provinces rhénanes, ont interrompu leur voyage et vont rentrer à Berlin en raison de la tension de la situation provoquée par la demande d'extradition.

La vérification des accusations

Berlin, 6 février. — On annonce la réunion, par ordre du gouvernement, au ministère de la guerre et de la marine, de volumineux dossiers concernant les inculpés probables, afin qua ceux-ci vérifient s'ils étaient présents aux lieux et jours portés sur l'acte d'accusation. Ils peuvent ainsi se rendre compte s'ils ont ou non commis le crime qui leur est reproché.

On attend le rapport des représentants des alliés à Berlin

Londres, 5 février. — Aucune nouvelle mesure ne sera prise en ce qui concerne la liste des coupables présentée à l'Allemagne jusqu'à ce que les représentants des alliés se trouvant actuellement à Berlin aient fourni leur avis à ce sujet.

Le Reichsrath proteste

Berlin, 6 février. — Le Reichsrath a été, hier, le théâtre d'une manifestation de protestation contre la demande d'extradition de l'Entente. A l'ouverture de la séance, le ministre prussien de l'intérieur, Heine, a lu la déclaration suivante, que l'Assemblée a écoutée debout :

« Le Reichsrath, en sa qualité de représentant constitutionnel du pays d'empire, se rallie, quant à la livraison de sujets allemands à l'Entente, au point de vue exposé par le gouvernement d'empire. Le Reichsrath ne cherche nullement à soustraire à une enquête régulière des actes criminels, pas plus qu'il ne s'oppose à la comparution de leurs auteurs devant la justice allemande. Mais il partage l'indignation du peuple allemand tout entier à la seule pensée de livrer à l'étranger des centaines de sujets allemands. Le Reichsrath est convaincu que la population de tous les pays d'empire se tient dans cette question derrière le gouvernement. Comme le gouvernement d'empire, il déclare la demande de l'Entente inexécutable. Contre l'humiliation ainsi infligée au peuple allemand, le Reichsrath fait appel au sens de justice du monde entier. »

Après la lecture de cette déclaration, le président, docteur David, a prononcé un discours, dans lequel il a déclaré que le gouvernement n'avait pas perdu l'espoir d'aboutir, par de nouvelles négociations, à un compromis compatible avec l'honneur du peuple allemand.

A la Diète prussienne

Berlin, 5 février. — Au cours de la séance tenue aujourd'hui par la Diète prussienne, le président s'est fait l'interprète de l'indignation et de la colère éprouvées par les membres de la Diète à la suite de la publication de la liste des personnes inculpées. « La Diète, a-t-il dit, est unanime à reconnaître avec le gouvernement qu'il est impossible de procéder aux extraditions qu'on veut imposer à l'Allemagne. Pas un Allemand ne prêtera la main à cette humiliation, car les exigences de l'Entente ne traduisent que le désir de vengeance d'un adversaire rendu arrogant par sa victoire. »

La séance a ensuite été suspendue en signe de deuil.

Noske prétend qu'aucun gouvernement allemand ne pourra livrer les coupables

Berlin, 6 février. — Le ministre de la défense nationale Noske a déclaré à un journaliste anglais, à propos de la livraison des coupables :

« Je ne ferai pas la moindre démarche en cette affaire pour satisfaire les exigences de l'Entente, non parce que j'ai intérêt à saboter le traité de paix, mais parce qu'il n'y a aucun homme en Allemagne en état d'exécuter cette demande. Les troupes n'obéiront jamais à l'ordre de coopérer à la livraison des coupables, et si le gouvernement se retirait, on ne trouverait personne qui soit capable de former une majorité parlementaire pour diriger les affaires. Même si les indépendants étaient disposés à assumer le pouvoir, ils ne seraient pas en mesure de satisfaire aux demandes de l'Entente. Celui qui voudra exécuter cette livraison déchaînera la guerre civile, et il en résulte que les puissances qui ont fait la guerre pendant quatre ans dans le but de démocratiser l'Allemagne peuvent renverser le gouvernement actuel, mais elles ne pourront en obtenir un autre qui soit viable. »

M. Scheidemann appelé à Berlin

Berlin, 5 février. — M. Scheidemann a été appelé à Berlin en sa qualité de président de la commission parlementaire pour les affaires étrangères. Cette convocation est en corrélation avec la dernière note de l'Entente.

La conférence des ambassadeurs va délibérer

Paris, 6 février. — La Conférence des ambassadeurs recevra dès leur arrivée à Paris, où ils sont attendus incessamment, le lord chancelier anglais et l'attorney général, qui seront entendus sur la question des coupables.

A LA CHAMBRE

Les interpellations sur la politique extérieure

M. Cornudet pose la question de la reprise des relations avec le Vatican
M. Cachin se fait l'avocat des Soviets et s'attire une foudroyante réplique de M. Erlich

Paris, 5 février. — *Dans les couloirs de la Chambre, il était surtout question aujourd'hui de l'incident Lersner, qui apparaît comme une manœuvre de l'Allemagne désireuse de tâter la cohésion et la fermeté des alliés et en premier lieu de la France. Notre ennemie tente de détruire morceau par morceau le Traité de paix. Elle ne livre pas le charbon promis; elle ne livre pas le numéraire promis; elle ne livre pas les navires promis; elle ne livre pas les coupables promis. Elle n'a jamais cédé et ne cédera donc jamais qu'à la force. Voilà la seule et bien inutile démonstration réussie par von Lersner.*

Mais il y a dans le traité un certain article 458 qui nous maintient dans le Palatinat et la Prusse Rhénane tant que toutes les clauses de ce Traité n'auront pas été remplies. S'il le faut, nous lèverons donc nous-mêmes l'impôt à Cologne, à Coblence, à Mayence, à Aix-la-Chapelle et autres lieux. Berlin dira si la rive gauche du Rhin doit devenir une sorte de colonie française, en attendant d'être transformée par l'autonomie en cet Etat-tampon qui, mieux que toutes les signatures boches, garantirait la paix entre la Germanie vorace et provocatrice et la France pacifique.

Pour l'instant, nous tenons un gage. Tenons-le bien.

Tel est l'avis évident de la grande majorité de la Chambre. Il ne fut pas formulé par les trois interpellateurs, mais il était dans toutes les pensées.

M. Cornudet posa d'utiles questions. M. Soulier en posa d'autres; mais l'originalité de son intervention est dans ce fait qu'il réclama, lui pasteur protestant, au nom de plusieurs principes d'intérêt national, la reprise des relations avec le Vatican sans toucher à la loi de séparation. C'est la première fois que cette question se posait devant la nouvelle Chambre. La gauche ne protesta à aucune minute. La majorité sembla écouter avec faveur.

M. Cachin vint se faire ensuite l'avocat solennel de la république des soviets, à laquelle la France doit notamment la trahison de Brest-Litovsk et 200,000 Français tués en supplément et à laquelle l'Europe doit l'anarchie sanglante qui désole tout son Orient et contamine jusqu'à l'Asie. C'est au nom de la paix sociale (sic) que M. Cachin défendit cette œuvre lamentable. C'est au nom de l'antimilitarisme sans doute aussi qu'il nous parla avec quelque fierté du million de soldats « disciplinés » dont les soviets menacent leurs voisins. C'est au nom de l'Internationale peut-être encore qu'il nous vanta « l'idée nationale » qui anime cette armée.....

Ces pauvretés n'auraient point créé d'incidents si l'orateur, interrompu courtoisement par M. Erlich, ne l'avait traité de Judas.

Cet outrage déchaîna la Chambre contre l'avocat des soviets et il permit à M. Erlich une riposte émue, passionnée, révélatrice, qui souleva les acclamations des trois quarts de l'Assemblée.

M. Erlich, qui connaît à fond la langue russe, fut envoyé en mission en Russie. Il assista au coup d'Etat de Petrograd et à tous les excès de désordres qui s'ensuivirent. Il en fut écœuré. Et lorsqu'il fut bien convaincu que les chefs bolchevika n'étaient que des agents de l'Allemagne, il le dit tout haut et il se sépara avec de ses camarades socialistes qui se solidarisaient avec les tyrans et les traîtres russes.

« J'ai fait ainsi mon devoir, cria-t-il avec véhémence à M. Cachin, de Français et d'officier. »

Transpercé par ce coup droit d'un témoin irréfutable, l'orateur socialiste, d'ailleurs bientôt perdu dans ses lieux communs et démonté par une majorité ironique, ne tarda pas à plier ses papiers, n'ayant rien dit que d'inutile ou de dangereux pour sa mauvaise cause.

H. S.

La séance est ouverte, à 3 h. 15, par M. Raoul Péret, vice-président. Au banc des ministres a pris place M. Millerand, président du conseil, ministre des affaires étrangères.

LE VICOMTE CORNUDET

Le premier interpellateur est le vicomte **Cornudet,** député progressiste de Seine-et-Oise, qui demande à être renseigné. L'heure est grave et l'opinion publique réclame des apaisements. Le pays est disposé aux sacrifices si on lui montre ceux-ci inévitables.

L'orateur demande comment fonctionne la commission des réparations et si les Etats-Unis y sont représentés. L'Allemagne exécutera-t-elle le traité ? Un incident a ému l'opinion publique. Le chargé d'affaires allemand s'est retiré. Que signifie ce geste ? Est-ce que nous pouvons, au point de vue de la frontière, faire fond sur le concours de nos alliés ? Le traité est en effet toujours en suspens au Sénat de Washington. Ces retards ont des conséquences fâcheuses. Comme garanties de notre frontière, toujours menacée d'une agression, on nous a fait espérer le désarmement de l'Allemagne. Le délai de désarmement de son armée expire dans quelques semaines. Va-t-on le faire exécuter ? On nous fait espérer une prochaine réunion de la Société des nations. L'orateur demande que cette Société des nations ne soit pas un vain mot.

M. SOULIER

Le **pasteur Soulier** proclame la nécessité d'une union avec les peuples baltiques. En venant à nos relations avec le Vatican, le pasteur Soulier dit que la France doit conserver son indépendance. Partisan de la séparation des églises et de l'Etat, que son père, président du Consistoire de Bordeaux, demandait dès 1888, M. Soulier pense que cette séparation ne doit offenser aucun Français. Lors de la dévolution des biens ecclésiastiques, il a réclamé le maintien des fondations de messe. (Applaudissements à droite.) M. Soulier voit trois motifs à la reprise des relations avec le Vatican. D'abord des motifs politiques : le Vatican est un lieu politique important; pendant la guerre il nous a nui de ne pas y avoir de représentant pour appuyer notre influence morale dans le monde. Il y a au Vatican des moyens qui ne sauraient échapper à notre gouvernement. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. MARCEL CACHIN

M. Marcel Cachin, socialiste, s'occupe du problème russe.

Nous demandons, dit-il, que, le plus tôt possible, notre gouvernement se décide catégoriquement et définitivement à conclure la paix avec la République russe d'aujourd'hui.

Le 23 décembre, M. Clemenceau disait : « La paix ? Jamais!... Et je suis d'accord avec tous nos alliés. » Des faits nouveaux ont rendu caduques ces paroles de M. Clemenceau. (Applaudissements à l'extrême gauche.) L'Angleterre et la France ont fait d'énormes dépenses contre le mouvement bolcheviste. L'argent français — quatre, peut-être cinq milliards — est passé aux dilapidations des factieux russes, les Koltchak, les Denikine. Les expéditions n'ont pas mieux réussi que les insurrections intérieures; et les alliés ont pratiqué le blocus qui a fait mourir 600,000 personnes. S'il y a eu des assassinats, ce n'est pas la peine d'en ajouter d'autres. (Exclamations diverses; mouvements.) On a essayé de soulever les populations allogènes. L'Esthonie vient de faire sa paix avec les Soviets. La Roumanie a trop de soucis intérieurs.

UN INCIDENT

M. Erlich rectifiant, **M. Cachin** lui riposte, tranchant : Ah ! non, j'aimerais autant ne pas recevoir de leçons de M. Erlich. (Tumulte à droite et au centre.)

M. Erlich veut répondre.

Non ! pas Judas, réplique **M. Cachin.**

Sur ce mot, ouragan de clameurs et de cris : A l'ordre ! sur les bancs du centre et de droite.

Le président R. Péret : Les paroles de M. Cachin ont dépassé sa pensée.

La tempête redouble. Enfin, quand le président a pu la calmer, **M. Cachin** déclare : J'accepte toutes les leçons qu'on voudra me donner, mais de la part d'adversaires loyaux et non pas des hommes qui à côté de moi militaient dans mon parti et l'ont trahi ! (Violent vacarme au centre et à droite.)

M. Cachin l'y autorisant, **M. Erlich** réplique : Après avoir passé sur le front français trois ans, j'ai séjourné en Russie, où j'ai été cité à l'ordre de l'armée. J'y ai séjourné pendant dix-huit mois, en pleine terreur bolcheviste. J'ai suivi les Congrès des Soviets, je les ai compris, puisque je parle le russe. J'ai acquis ainsi la conviction que les agents bolchevistes sont des agents de l'Allemagne. Je suis revenu ici et j'ai été frappé de l'aberration de mes amis socialistes, qui considéraient Lenine et Trotzky comme des camarades, alors que ce sont des traîtres à la France ! Je ne suis pas resté avec vous, amis des bolcheviks, parce que je ne partageais plus aucune de vos idées. J'ai rempli mon devoir de Français et d'officier. (Vifs applaudissements, sauf à l'extrême gauche.) J'ai été élu par 310,000 voix contre un officier traître à son pays, qui a déshonoré son uniforme !

La droite, le centre et quelques bancs à gauche ont coupé d'applaudissements frénétiques les déclarations du député de la Seine.

Le calme revenu, **M. Cachin** arrive à ses conclusions. Il demande que les représentants du pays s'orientent vers la paix avec la Russie. Il faut, pour cela, envoyer là-bas une délégation d'étude.

M. Cachin s'occupe ensuite de la Syrie. Le gouvernement doit des explications, la France ignorant tout ce qui se fait là-bas, où, déjà, le sang français a coulé abondamment.

Le gouvernement, conclut M. Cachin, doit tout faire pour apporter à notre peuple et au monde la paix indispensable. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche.)

La séance est levée.

AU SÉNAT

Paris, 5 février. — Au début de la séance, **M. Gaudin de Villaine** demande à interpeller le gouvernement sur la politique de la France en Russie. Il voulait simplement poser au président du conseil une question sur la situation faite à l'amiral Koltchak; mais M. Millerand lui a fait connaître qu'il ne pouvait, faute de renseignements, répondre à cette question. C'est pourquoi le sénateur de la Manche a déposé sa demande d'interpellation. La date de la discussion en sera fixée ultérieurement.

Le Sénat décide que le projet relatif au relèvement des tarifs de chemins de fer sur les grands réseaux sera renvoyé au fond à la commission des chemins de fer, et, pour avis financier, à la commission des finances.

LA COUR DE JUSTICE

Le **président** annonce que MM. Mérillon, Cénac et Lombard ont été désignés comme membres du parquet de la Cour de justice pour le jugement des ministres inculpés de crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions.

M. Le Troquer, ministre des travaux publics, dépose le projet de loi relatif à la réquisition de la batellerie et le projet relatif à l'avance de l'heure.

Après le dépôt des rapports de la commission des finances, le Sénat décide de discuter demain les deux projets.

La séance est levée.

L'express de Lyon tamponne un train de marchandises

18 TUÉS — 35 BLESSÉS

Dijon, 5 février. — Le train express 110, parti de Lyon à vingt heures, a tamponné cette nuit le train de marchandises 7412. L'accident s'est produit à minuit 5, à proximité du village de Perrigny, au kilomètre 321. La locomotive de l'express brisa le fourgon de queue du train de marchandises et se renversa avec son tender sur le côté gauche de la voie. Les trois voitures suivantes, deux mixtes et une de première classe se télescopèrent, ne formant plus qu'un amas de fer et de bois, d'où les cris des blessés s'élevaient. Le mécanicien, le chauffeur et le chef de train, projetés sur le talus, purent se relever sans blessures graves. L'alarme fut donnée aussitôt et les secours furent organisés.

A deux heures du matin, on avait pu dégager sept morts et une vingtaine de blessés. A onze heures, le déblaiement n'était pas encore terminé. On comptait alors dix-sept tués et trente-cinq blessés, dont plusieurs grièvement. Le mécanicien du train tamponneur, qui est originaire de Lyon, a été mis à la disposition de la justice. Il aurait franchi les signaux qui étaient à l'arrêt.

Le juge d'instruction a décerné un mandat d'arrêt contre Labonnat, le mécanicien de l'express 110. Il a été incarcéré au dépôt.

CE QUE DIT UN TEMOIN

Le serre-frein du wagon de queue du train tamponné a fait les déclarations suivantes :

« Notre train était à l'arrêt, et comme il faisait froid, je me promenais sur le ballast en attendant que la voie nous fût redonnée à nouveau pour nous mettre en route. Au moment précis où j'entendis que le train de voyageurs 188, qui était en détresse en gare de Perrigny, se mettait en marche, et au moment où nous-mêmes allions être autorisés à reprendre notre route, je vis arriver à toute vitesse le train express 110. Je n'eus que le temps de grimper au galop la pente du ravin pour me mettre à l'abri. Le train 110 arrivait en trombe, et pénétra ainsi dans le train de marchandises, écrasant tous les wagons. Il faisait un clair de lune superbe, et le mécanicien du train tamponneur avait la lune dans le dos. Il aurait dû nécessairement voir les signaux, qui, je l'affirme, étaient tous à la position arrêt fermé. »

Le Salon des Amis des Arts

PREMIER ARTICLE

Dans son compte rendu de la dernière exposition, la Commission administrative de la Société disait :

« Une perte sensible est celle que nous avons faite en la personne d'Alfred Roll, notre fidèle exposant depuis de nombreuses années, qui nous avait toujours donné le meilleur de ses œuvres. L'artiste était grand par le talent, l'homme était encore plus grand, si possible, par son intelligence, la noblesse de son caractère, sa bonté, sa générosité. Il manifesta cette dernière qualité vis-à-vis de la ville de Bordeaux par le don de « La Malade », toile de grande émotion. Notre reconnaissance lui est due, nous essaierons de la traduire par le meilleur hommage que nous puissions rendre à sa mémoire. Nous nous proposons, en effet, d'exposer un nombre important de ses œuvres à notre prochaine exposition. »

Ce projet a été exécuté par la collaboration de Mme Roll et des amateurs bordelais. Une petite rétrospective, où les divers aspects de l'œuvre du maître sont représentés par des pages caractéristiques, est offerte à l'admiration des visiteurs cette année. Bordeaux n'a pas failli à son devoir de piété émue. Roll avait trouvé chez nous, à toutes les heures de sa vie artistique, des amateurs ardemment épris de son talent. Il avait été compris, il était aimé. Et comme il n'était pas de ceux qui oublient, il nous gardait une place dans ses chères affections. Ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher pourraient en donner bien des preuves.

Vingt œuvres, ce n'est guère, semble-t-il, pour donner une idée du labeur écrasant d'une carrière comme celle-là. Et cependant si chez l'artiste la force ou la tendresse d'expression vont de pair avec la sincérité, chaque toile est une petite synthèse qui nous fait revivre l'œuvre entier.

Voici la « grande pitié » de l'artiste pour les humbles, leurs douleurs muettes et quasi-animales avec « la Pauvresse », « la Mère et l'Enfant ». Voici l'intimité de la souffrance avec notre « Malade » du musée de Bordeaux; l'âpre labeur de la terre avec les « Ouvriers de la Terre » et « le Vieux Carrier ». La période d'allégresse s'épanouit dans « Caresse de Soleil », dans ce fier morceau « Extase », modelé en pleine pâte avec une puissance attendrie, une sensualité robuste et frémissante de la touche; dans le pastel « Figure de Femme », qui boit la lumière; dans « la Baigneuse ». « La Jeunesse en Rose » se rattache à la dernière période de la production, la plus complète et la plus émouvante peut-être, parce qu'elle associe toute la nature à l'être humain. Ces grands paysages peuplés de figures de femmes au milieu des fleurs, dont quelques prestigieuses effigies sont dans l'Amérique du Sud et n'en reviendront plus, hélas ! attestent la puissance de rénovation de Roll. Là, il a tout traduit, tout chanté, tout évoqué.

C'est plusieurs articles qu'il faudrait consacrer à une telle œuvre pour en marquer les beautés. Quand nous aurons sous les yeux une réunion plus complète des pages innombrables de Roll, un maître nous donnera sans doute une étude définitive sur celui qui vient de disparaître dans une gloire qui ne s'éteindra pas.

***

Nous vous ferons grâce des considérations sur les rapports de la guerre avec la peinture, dont on a fort abusé. La guerre n'a révélé aucun génie spontané en art. Elle n'a pas donné de talent à ceux qui n'en avaient pas. Elle n'en a pas enlevé à ceux qui savaient voir et peindre. Roll en a tiré sa « Vision de Reims pendant le bombardement » ; François Flameng, le « Chemin des Dames », tragique grisaille sous le vol des corbeaux, dont l'horreur s'accroît, semble-t-il, de la distinction sereine de la facture. L'inspiration austère et large de Paul Antin a donné toute sa mesure dans l'« Observatoire », mamelon sinistre, dont la portée d'horizon sous la clarté froide fait passer un long frisson. Pour amener à la beauté une œuvre de ce caractère, il faut être « quelqu'un ».

M. René Ménard a eu des transpositions plus heureuses que son « Paysage corse », dont l'âpre noblesse ne m'échappe certes pas. Mais il n'y avait pas la guerre en Corse, et nous cherchons, après tant d'émois, un peu de joie picturale. M. J.-E. Blanche nous la donne pleinement. Son « Vase noir », avec les riches sonorités de ses accords de noir, de bleu et d'or, la stylisation des motifs de broderie chinoise dont on goûte aujourd'hui si justement la fleur d'émail, est un panneau de choix. Et dans une autre note, « Le Départ des souverains anglais pour Ascott (Windsor 1912) » est une page de notation subtile, légère, harmonisée dans les gris tachés de vert et de rouge par un contrapuntiste du ton.

Autre harmoniste, M. Cachoud, familier des clartés lunaires où se joue sa fantaisie féerique, et aussi M. Tournès, qui modèle le sentiment de la chair nue noyée d'ombres ardies avec une sensibilité émouvante d'accents, de matière et de grain. Les amateurs parisiens devraient bien lui laisser le loisir de nous envoyer quelques « échantillons » de plus, comme on dit en style commercial... Notre ami Alfred Smith s'assouplit à la technique des tonalités franches et soutenues, qu'il a adoptée résolument. Il y déploie une robustesse, une belle maîtrise de la difficulté vaincue. « Matin sur la Creuse, en octobre » et le « Vieil orme » illuminent d'une flambée décorative le panneau où ils s'accrochent.

De bons portraits, construits, expressifs, solides et brillants comme il convient au genre : un de M. Gustave Alaux, qui fait tout et tout bien parce qu'il a le métier et la personnalité, et un autre de M. Bodard, qui a joué d'un art très sûr avec une mise en page et des complications voulues et vaincues.

Mlle Hélène Dufau a tenu la promesse qu'elle nous avait faite d'envoyer ici une œuvre représentative de sa manière, ou, pour mieux dire, de sa volonté d'exécution actuelle. Dans la série de ses transpositions mythologiques, où elle a trouvé des expressions symboliques, d'une plastique et d'une résonnance intellectuelle si heureuses, « l'Image du Bonheur » marque un rythme plus nerveux, plus accusé. L'ordonnance garde une noblesse vraie, sans vains sacrifices; l'exécution est plus incisive, plus dépouillée. Ce sera l'honneur des amateurs de notre temps d'avoir donné du champ à une artiste d'un tempérament aussi riche et aussi savoureux, traditionnel et neuf.

PAUL BERTHELOT.

Pour la réglementation et la taxation des loyers

Paris, 6 février. — MM. Lauche, Levasseur, Aubriot, Rozier ont déposé une proposition de loi portant réglementation et taxation des loyers. Aux termes de cette proposition, il serait institué dans chaque commune une commission municipale de taxation des loyers composée de sept membres élus : deux par les propriétaires, deux par les commerçants et locataires avec bail, et deux par les locataires sans bail. Le septième serait désigné par le Conseil municipal et présiderait la commission. Celle-ci aurait pour fonction, en créant un casier locatif pour chaque immeuble, de dresser l'état statistique de tous les locaux susceptibles de location et d'en fixer le prix maximum de location de chacun d'eux; elle aurait également qualité pour signaler à l'administration toutes les infractions aux lois concernant l'hygiène et la santé publiques, et même toutes les améliorations susceptibles d'être proposées ou imposées aux propriétaires.

La commission serait tenue de reviser les casiers, les états et les prix tous les deux ans, et, au cas où elle ne parviendrait pas à fixer le prix maximum prévu, il en serait référé d'office au juge de paix, qui statuerait.

Une commission serait instituée à Paris dans chaque quartier, et, dans les villes comprenant plusieurs cantons, dans chaque canton.

La proposition stipule des pénalités de 200 à 2,000 fr. d'amende et de six jours à six mois de prison pour les contrevenants.

Le problème adriatique

Le Traité de Londres notifié à la Yougo-Slavie

Paris, 5 février. — Les gouvernements britannique, français et italien ont décidé, conformément au désir de l'Italie et à la politique qu'ils ont adoptée le 15 janvier, de notifier au gouvernement yougo-slave à Berlin le traité qu'ils ont conclu à Londres le 24 avril 1915. Les trois puissances, en portant le traité de Londres à la connaissance du gouvernement yougo-slave, répondent à l'objection que celui-ci avait énoncée dans sa dernière note, quand il faisait allusion à ce traité « dont les clauses ne lui ont jamais été communiquées ».

Les trois puissances insistent d'ailleurs pour que le gouvernement yougo-slave accepte comme solution du problème de l'Adriatique le projet qui a été remis le 20 janvier à ses délégués (projet Lloyd George).

La France et l'Angleterre interviennent auprès de la Serbie

Paris, 6 février. — Les gouvernements français et britannique ont envoyé à leurs représentants à Belgrade des instructions leur prescrivant de remettre au gouvernement serbo-croate-slovène le texte des accords conclus en 1915, à Londres, entre la France, l'Angleterre et l'Italie, et de faire en outre connaître à ce gouvernement qu'il devait choisir entre l'application de ce traité et le projet d'arrangement du 20 janvier, c'est-à-dire une prise de possession immédiate de l'Istrie. Cette démarche, qui a dû être faite à l'heure qu'il est, présente un caractère urgent, mais non comminatoire.

LES UKRANIENS s'emparent d'Odessa

Bâle, 5 février. — Les troupes régulières ukrainiennes, en union avec les insurgés ukrainiens du gouvernement de Kherson, ont attaqué Odessa, et après avoir maîtrisé la résistance de l'adversaire, ont occupé la ville et le port.

L'avance bolcheviste en Russie d'Asie

Varsovie, 5 février. — Les journaux annoncent que des détachements bolchevistes continuent à avancer au delà de Krasnoïarsk

LA VIE SPORTIVE

Courses à Vincennes

JEUDI 5 FEVRIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX D'ARRAS (au trot monté), 4,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Quid'Aura* (M. de Wazières), à M. C. de Wazières; 2e, *Québec* (M. A. Forcinal), à M. Ed. Beauvois; 3e, *Quinaud* (Renaud), à M. C. Bertrin.

PRIX DE BERNAY (trot attelé), 4,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Qui-Va-Là* (M. Ceran Maillard), à M. Ceran Maillard; 2e, *Québec* (L. Bakker), à M. R. Launois; 3e, *Quitte* (Simonard), à M. Thiéry de Cabanes.

PRIX D'HIESVILLE (trot monté), 5,000 fr., 2,900 mètres. — 1er, *Jegrana* (A. Sourroubille), à M. Zermati; 2e, *Kram* (Vrzeele), à M. C. Mourdan; 3e, *Leader* (Chrétien), à M. L. Ratty.

PRIX D'ISIGNY (trot attelé), 4,000 fr., 2,900 mètres. — 1er, *Petit-Père* (Choisselet), à M. P. Peschet; 2e, *Pierrefitte* (Verzeele), à M. G. Derossy; 3e, *Piray* (Demorissi), à M. Desfons.

PRIX D'ANGLETERRE (international, trot attelé), 3,000 francs, 2,600 mètres. — 1er, *Namrod* (Willemsen), à M. Willemsen; 2e, *Octeville* (Pentecôte), à M. C. Jeanne; 3e, *Ollie-Dak* (A. Tamberi), à M. Ceran Maillard.

PRIX DE LA FONTAINE (trot attelé), 4,000 francs, 2,800 mètres. — 1er, *Potiu* (L. Dufour), à M. L. Dumontier; 2e, *Quarantaine* (Lintant), à M. L. Olry Roderer; 3e, *Prince* (A. Sourroubille), à M. A. Sourroubille.

PRIX DE DIEPPE (trot attelé), 4,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Job* (Olivier), à M. A. Planchon; 2e, *Lucy-Leyburn* (A. Capelle), à M. A. Capelle; 3e, *Mandataire* (Blairsy), à M. Gassaud.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pel. 5 fr.
Qui-l'Aura	G	142 »	64 50
	P	60 50	26 »
Québec	P	35 50	15 50
Quivala-V	G	40 »	37 »
	P	19 »	14 »
Québec	P	53 »	28 50
Quitte	P	66 »	29 50
Jegrana	G	15 »	8 »
—	P	11 50	6 50
Kram	P	12 50	6 50
Petit-Père	G	30 »	16 »
—	P	14 50	6 50
Pierrefitte	P	13 »	7 »
Piray	P	19 »	10 »
Namrod	G	310 »	142 »
—	P	65 50	29 50
Octeville	P	62 50	31 50
Ollie-Dak	P	328 50	67 50
Poilu	G	25 »	12 »
	P	12 50	6 50
Quarantaine	P	13 50	6 50
Prince	P	25 »	13 50
Job	G	67 »	27 »
—	P	22 »	11 »
Lucy-Leyburn	P	23 »	13 50
Mandataire	P	15 50	7 50

Courses à Pau

JEUDI 5 FEVRIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DU KIOSQUE (course de haies, à réclamer), 2,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Frostygale* (G. Parfrement), à M. L. Eschenauer; 2e, *Brive-la-Gaillarde* (P. Salamagnou), à M. E. de Lussy; 3e, *Skindles* (Maisonnave), à M. Boudon.

Non placés : Brin-d'Ajonc (Sennepin), Gunther (D. Kalley), M.-des-Préaux (Augé), Mamzelle-Chulo (Théodet), Meryllie (H. Lafabrie), Pantomine (Riolfo).

5e PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (steeple, 4e série), 3,000 francs, 4,400 mètres. — 1er, *Dolcet-II* (M. de Tauzia), à M. A. Villenave; 2e, *Armilles* (D. Kalley), à M. G. Castelmur.

Non placés : Marinette-V (M. Dellar), tombée; Doride-II (M. Sabathé), tombée.

PRIX DE LA FORET (haies, gentlemen), 3,000 francs, 3,000 mètres. — 1er, *Chèvrefeuille* (M. de Fournas), à M. Marcel Dulau; 2e, *Esope* (M. de Tauzia), à M. L. Cazeneuve; 3e, *Total-II* (M. Jamme), à M. Labrouche.

Non placés : Lord-Frey (M. Brisson), arrivé premier, distancé, Lilith (M. de Balancourt), Sambre-et-Meuse (M. Bernissen).

PRIX GASTON-PHŒBUS

(steeple-chase, handicap), 10,000 fr., 4,000 m.

1. **Fonraud** (F. Berteaux), à M. Jean Cerf.
2. **Rambla** (Biarrotte), à M. M. Labrouche.
3. **Le-Moussel** (Theodet), à M. André Bégard.

Non placés : Petrograd (J.-B. Bourdalé), Damblain (A. Kalley), Gyré (A. Lafabrie), Rayon (R. Lafabrie), Fait-du-Prince (Coquelet).

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pel. 5 fr.
Frostygalé	G	24 »	15 50
	P	16 50	8 50
Brive-la-Gaillarde	P	28 »	14 »
Skindles	P	27 »	11 50
Dolet-II	G	65 »	30 »
—	P	20 50	14 »
Armilles	P	16 50	9 »
Chèvrefeuille	G	17 50	9 »
—	P	15 50	7 »
Esope	P	49 50	14 50
Fonraud	G	20 »	10 50
—	P	14 50	7 50
Rambla	P	22 »	11 »
Le-Moussel	P	17 »	8 50

BOXE

LE CONGRES INTERNATIONAL DE BOXE

Paris, 6 février. — Le Congrès international de boxe a terminé jeudi après-midi ses travaux. Le projet de statuts et règlements, revu et modifié par la commission nommée le matin, est approuvé à l'unanimité. Le Congrès procède ensuite à l'élection du bureau de l'International-Boxing-Union. La présidence est réservée jusqu'à ce que la personnalité proposée par l'assemblée en soit avisée de vive voix. Sont nommés : vice-présidents, lord Lousdale (Angleterre), Paul Rousseau (France); la troisième vice-présidence est réservée aux Etats-Unis. M. Bellhart (Anglais) est nommé secrétaire, et M. Douglas (Anglais), trésorier. L'International-Boxing-Union aura son siège à Londres.

Le Congrès décide ensuite de tenir une assemblée préparatoire à Londres le lundi 12 avril, espérant que les Etats-Unis auront envoyé leur adhésion. Enfin, avant de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée fixe la prochain Congrès à la fin du mois d'août, à Anvers, après les Olympiades de 1920.

FOOTBALL RUGBY

CHAMPIONNAT DE LA COTE D'ARGENT

Stadistes contre Béglais

Pour l'obtention du titre régional, le Stade bordelais et le Club athlétique béglais, qui sont à égalité de points dans le classement, vont disputer dimanche un match supplémentaire.

Cette rencontre sera jouée sur le terrain du C. A. béglais, à Musard. Elle s'annonce comme devant être sensationnelle, non seulement en raison de l'ardeur qu'apporteront les deux teams dans la lutte, mais surtout parce que les deux équipes sont très près l'une de l'autre et qu'il est vraiment difficile d'en pronostiquer nettement le vainqueur.

LE MATCH S. A. B. BIARRITZ REMPLACE

L'équipe du Biarritz olympique ayant déclaré forfait pour le match qu'elle devait disputer samedi avec le S. A. B., une rencontre amicale aura lieu à la place entre les équipes premières du S. A. B. et du Bordeaux-Etudiants-Club, à quinze heures trente, au Stadium.

BORDEAUX

LE THÉATRE FRANÇAIS détruit par un incendie

Jeudi après-midi, un incendie a détruit l'un des beaux monuments de notre ville : le Théâtre-Français, où se donnaient depuis peu des représentations cinématographiques. Voici les renseignements que nous avons recueillis sur ce sinistre.

L'ALARME

Il était une heure trois quarts. Le public commençait à faire « queue » devant les guichets pour assister à la matinée du jeudi. Les bureaux n'étaient pas encore ouverts. Quelques employés se trouvaient dans le théâtre, notamment l'opérateur, M. X..., qui préparait ses films.

M. X... était dans sa cabine construite en ciment armé et située sur la scène à la hauteur des deuxièmes galeries. Il y a au-dessus de cette cabine deux cheminées formant appel d'air. L'opérateur était occupé à changer les charbons d'une lampe dans le magasin de droite du local quand, paraît-il, un court-circuit se produisit. L'air provenant des deux cheminées fit rapidement se développer les flammes qui crépitèrent dans ces deux « conduites », dont la partie supérieure était en bois, d'après ce qui nous a été dit. Ainsi le feu gagna la toiture de l'édifice.

L'alarme fut donnée par le personnel du théâtre, ainsi que par le jeune Henri Valéry, claqueur du restaurant Continental, qui se trouvait précisément sur le seuil de cet établissement et avait vu des gerbes de fumée au-dessus du monument.

LES SECOURS

Informés par téléphone, les pompiers arrivèrent rapidement sur les lieux. Aux sapeurs de la caserne d'Ornano se joignirent ceux des postes de Bacalan et de La Bastide. Six autos-pompes avaient été amenées. Sous la direction du commandant Girard, aidé des lieutenants Gérand et Pégot et des adjudants Richard et Fortier, le fléau fut vigoureusement combattu.

Déjà, hélas! le feu avait fait des progrès énormes. Il avait envahi toute la cage de la scène et une grande partie de la salle. L'incendie fut attaqué de tous les côtés à la fois. Le but des pompiers était de circonscrire le foyer de l'incendie ou tout au moins de préserver les parties de l'édifice non encore atteintes.

L'INCENDIE FAIT RAGE

A deux heures et demie, la salle était complètement envahie par les flammes, détruisant balcons, boiseries, galeries, tentures.

A un moment donné, la toiture du monument s'effondre dans un craquement sinistre. Poutres et chevrons, tombant dans le brasier, redonnent à celui-ci une intensité nouvelle.

Cependant, la lutte se poursuit. Les pompiers cherchent toujours à arrêter le fléau dans sa marche destructive. Leur action ne se borne pas à déverser des torrents d'eau dans l'intérieur du théâtre; ils s'attachent aussi à préserver les immeubles voisins, sur lesquels tombent des flammèches emportées par le vent.

MAITRES DU FEU

A trois heures un quart exactement, le commandant Girard annonce que le feu est vaincu. Il ne reste plus qu'à noyer les décombres. La scène et l'intérieur de la salle sont entièrement détruits. L'entrée est intacte, les appartements de MM. Lescouzères à l'angle sud-est ont été également préservés.

SUR LES LIEUX

M. Brail, commissaire de police du quartier, se rendit un des premiers sur les lieux avec MM. Chalmel, commissaire central; Belliard et Caccialguerra, officiers de paix. Un important service d'ordre dut être organisé pour maintenir à distance la foule qui se pressait dans les rues voisines du théâtre. Un détachement du 7e colonial fut appelé pour collaborer à ce service.

Remarqué : MM. Philippart, maire de Bordeaux; Gruet, ancien maire; Joulia, adjoint; docteur Moure, conseiller municipal; d'autres adjoints et conseillers municipaux; le général de Pouydraguin, commandant en chef le 18e corps d'armée, et le M. Philippart, maire.

M. Arnault qui, ainsi que nous l'avons dit, était précédemment préfet de la Haute-Vienne, vient à Bordeaux avec la réputation d'un administrateur bienveillant, ferme, habile et d'une haute loyauté.

D'une simplicité et d'une affabilité qui lui ont concilié d'unanimes et respectueuses sympathies, M. Arnault trouvera à Bordeaux et dans notre département, parmi nos concitoyens, nos compatriotes et les représentants des corps élus ou constitués, des concours dévoués et actifs qui se feront un patriotique devoir de l'aider dans l'accomplissement de la tâche complexe et délicate qu'il a assumée.

Nous souhaitons au nouveau préfet la plus cordiale bienvenue.

Comment se défendre dans la rue

Charles Ledoux, le grand champion d'Europe, l'explique dans « J'ai Vu... », le plus vivant des magazines français, qui publie en même temps : les Secrets de Poisdam, les Mémoires de Max Dearly, les Leçons de Mistinguett, etc.

« J'ai Vu... », qui comprend 32 pages de texte et de gravures, est en vente partout. Prix du numéro : 1 franc.

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

SYNDICAT DES TYPOGRAPHES. — Les confrères typographes isolés ou non qui, par oubli, n'auraient pas reçu de bulletins de vote pour le renouvellement du comité et de la commission de contrôle sont priés de les réclamer le samedi 7 février 1920, de trois heures à six heures, Bourse du travail. Le dépouillement aura lieu le jeudi 12 février, à sept heures du soir.

OUVRIERS DU BATIMENT DE BORDEAUX. — Grande réunion samedi 7 février 1920, à 20 h. 30, amphithéâtre de la Bourse du travail, 42, rue de Lalande.

Les travailleurs non syndiqués y sont cordialement invités.

ASSOCIATIONS MILITAIRES

ASSOCIATION AMICALE ET DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS ARTILLEURS. — Réunion générale obligatoire vendredi 6 février, à vingt heures trente, café Victor-Hugo.

GROUPEMENTS MUTUALISTES

UNION DES HAUTES-PYRENEES. — Réunion mensuelle le samedi 7 février, à 20 h. 30, à l'Athénée.

COURS ET CONFERENCES

FACULTE DE DROIT. — Cours public : « les finances de la France »; M. Benzacar, professeur. Leçon du samedi 7 février, à cinq heures et demie : « la dette publique ».

FACULTE DES LETTRES. — Cours de littérature italienne. Professeur, M. Renaudet. Leçon du samedi 7 février à quatre heures : « Machiavel et César Borgia ».

Cours d'histoire de l'art. Professeur, M. Courby. Leçon du samedi 7 février, à cinq heures et demie : « les grands sanctuaires de la Grèce : Delphes (fin), Olympie ».

INSTITUT COLONIAL DE BORDEAUX. — Cours libre de civilisations indochinoises. — Le cours de M. Gourdon, qui devait avoir lieu vendredi 6 février, est reporté au vendredi suivant 13 février.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Samedi, huit heures, troisième représentation de « Fleurette ».

Cette œuvre, dont le succès grandit à chaque nouvelle représentation, et qui se joue devant des salles toujours combles, sera interprétée par M. Fernand Lemaire, Mlle Simone Logier, M. Raynal, M. Lasserre et la pléiade d'excellents artistes à qui ont été confiés les autres rôles du chef-d'œuvre de nos concitoyens MM. Pujol et Martz.

Au quatrième acte, le Rêve de Fleurette, avec Mady Pierozzi dans un décor idéalement évocateur. Gros succès.

Dimanche, en matinée, à deux heures un quart, « Samson et Dalila ».

Dimanche, en soirée, « Lakmé » et le premier acte du ballet de « Coppélia ».

Location ouverte.

APOLLO

Samedi et dimanche deux soirées à huit heures et demie, « Susie ou la Petite Millionnaire » avec la divette Marlette Sully dans le rôle de Susie et P. Caruso, A. Tiluze, Lya Cecdès. Dimanche, en matinée à deux heures et demie, et lundi, en soirée, « la Demoiselle du Printemps », le grand succès de la saison. Mardi, « les Petites Michu » avec Marlette Sully. Location ouverte au hall du théâtre de l'Apollo. Téléphone 31-17.

BOUFFES

Trois heures de fou rire avec les grands gala de vaudeville donnés par la tournée A. Rasimi. Samedi en soirée, « le Coup de Jarnac ». Dimanche en matinée, « l'Enfant de ma Sœur ». Dimanche en soirée, « Un Fil à la Patte ». N'oubliez pas de retenir vos places au hall du théâtre de l'Apollo, c'est prudent. Vendredi 13, « Napoléonnette » (création à Bordeaux).

TRIANON

Tous les soirs, samedi et dimanche en matinée, la captivante comédie de Marcel Prévost, « la Plus Faible », avec une brillante interprétation : Mmes Jane Lobis, Diska, Musset, Darthel, MM. Dorival, Harley, Bonal, Guise, Waitel, etc. C'est un véritable spectacle de famille de la plus haute tenue littéraire. Se hâter de louer pour être bien placé.

SCALA

Que faut-il pour être heureux ? Un peu d'argent, afin d'aller applaudir à la Scala « Phi-Phi » et ses remarquables interprètes : Mlles Berka, de Nixo, MM. Hemdey, Fleury, Réval, Max, Marcel. Location sans frais.

ALHAMBRA

Tous les soirs sur la scène : « Le Roi Popol », comédie de R. Fontenay, interprétée par tous les artistes de l'Alhambra, avec le concours du populaire Dufleuve dans ses chansons nouvelles, qui lui valent un gros succès.

Samedi, à 4 heures, une séance spéciale sera donnée pour enfants et familles.

ALCAZAR

Samedi 7 et dimanche 8 février, « la Tour de Nesle », avec MM. P. Cerny, F. Sablot, L. Borde, Roche, Veuille, etc., et Mme Sablot-Clarence (Marguerite de Bourgogne).

GRAND BAL DE BIENFAISANCE

Au profit de la « Maison des mutilés de la grande guerre »

Nous rappelons que le bal de charité qui sera donné le samedi 7 février, dans les superbes salons de l'hôtel de ville, s'annonce comme un grand succès, car les organisateurs ont tout prévu.

Des soupers par petites tables seront servis après le cotillon.

Très remarquées les tables Deschanel, Clemenceau, Foch, Joffre, Poincaré.

(Se hâter de retenir des places.)

Ce service sera assuré par un buffet de premier ordre, dont les prix seront affichés.

L'orchestre, brillant, sera composé de nos premiers prix.

Un vestiaire spécial pour les fourrures sera mis à la disposition des dames au prix de 1 fr. par objet. La monnaie ne sera pas rendue.

On trouve des billets dans les principaux magasins de la ville et chez le concierge de l'hôtel de ville.

Il sera prudent de bien vite se procurer des cartes, le nombre en étant limité.

SAINT-PROJET-CINEMA

Public nombreux et de choix aux projections si amusantes de « La Gourmandise », qui tirent à leur fin. — Salle chauffée.

ETOILE ARTISTIQUE BORDELAISE

Dimanche 8 février, à 2 h. 30, matinée dansante, villa Grisch, 72, rue de Marseille.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Samedi Fémina, Tigre sacré. Intermède.

SKATING

Dimanche 8 février et jeudi gras, 12, en soirée deux grandes bals parés, masqués et travestis. La tenue foncée sera tolérée pour les personnes non masquées. Prix : Hommes, 10 fr.; dames, 5 fr. La salle sera exclusivement réservée à la danse. Deux orchestres joueront sans interruption.

Le nouveau préfet de la Gironde prend possession de ses fonctions

M. Arnault, préfet de la Gironde, accompagné de son chef de cabinet, M. Le Baube, est arrivé mercredi soir à Bordeaux et a pris jeudi possession de ses fonctions. En cette journée, il a reçu la visite de nombreuses personnalités, notamment de M. le général d'Armau de Pouydraguin, commandant en chef le 18e corps d'armée, et de M. Philippart, maire.

M. Arnault qui, ainsi que nous l'avons dit, était précédemment préfet de la Haute-Vienne, vient à Bordeaux avec la réputation d'un administrateur bienveillant, ferme, habile et d'une haute loyauté.

D'une simplicité et d'une affabilité qui

SPECTACLES du 6 février

GRAND-THEATRE. — 8 h. : Louise.
APOLLO. — 8 h. 30 : Susie.
BOUFFES. — 8 h. 30 : Un Fil à la Patte.
TRIANON. — 8 h. 30 : La plus faible.
SCALA. — 8 h. 30 : Phi-Phi.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Le Roi Popol, comédie.
ALHAMBRA-DANCING. — Vendredi et samedi, à 9 heures, Grand Bal (Jazz-Band).
SKATING-PALACE : Patinage et Bal, à 8 h. 30.

OUI, MAIS les Salons de coiffure du « RAYON D'OR », c. Victor-Hugo (angle Ste-Catherine), sont recommandés pour Nettoyage de tête, Ondulations, Teintures et Postiches.

MESDAMES, avant de commander un postiche, faites une visite chez Henry, 46, Chapeau-Rouge. Téléphone 1,071.

ÉTAT CIVIL

DECES du 5 février

Henri Faurie, 15 ans, rue Beyries, 33.
Alfred Cassier, 38 ans, rue Marengo, 32.
Mme Sabourin, 45 ans, r. T.-Louverture, 1.
André Boué-Debat, 63 ans, pl. du Gd-Marché, 14.
Veuve Bergeron, 72 ans, rue Dubourdieu, 106.
Veuve Arnaud, 97 ans, rue d'Eysines, 47.

Teinturerie ROUCHON. Tél. 15.10
SPECIALITÉ de Teintures pour COUVERTURES
Vêtements et Tissus - Stocks Américains

CONVOI FUNÈBRE M. A. Hirassard et ses filles, Mme veuve Daurios, M. et Mme Lassus, les familles Daurios, Fonteyraud et Latouche prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme A. HIRASSARD,

leur épouse, mère, fille, belle-sœur, nièce et cousine, qui auront lieu le samedi 7 février, en l'église Saint-Amand de Caudéran.

On se réunira à la maison mortuaire, 33, rue Godard, à deux heures, d'où le convoi funèbre partira à deux heures et demie.

Pompes funèbres générales, service Caudéran.

CONVOI FUNÈBRE M. Henri Pinçon, M. Jules Pinçon, M. et Mme Jules Basilis, M. et Mme Ulysse Couleaud, MM. André et Roger Pinçon, Mlle Marguerite Pinçon, Mlles Yvonne, Germaine et Blanche Basilis; M. et Mme Jean Lacampagne, M. et Mme Edouard Jaudos prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Alexandre PINÇON,

leur frère, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le samedi 7 courant, en l'église Sainte-Marie.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de la Benauge, 200 bis, à huit heures trois quarts, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures un quart.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. Gabriel-P. Maydieu, Mlles Paulette et Jeanne-Adine Maydieu, MM. Pierre et Jean Maydieu, les familles Lestage, Gachin, Ripamonti, Lafon, de Calbiac, Gustin, de Saint-Hubert, Baudon, Hierthès, Bellot, P. Brion et Pandelé prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Alfred PINAUD,
née Blanche HALLOT,

munie des sacrements de l'Eglise,

leur belle-mère, grand'mère et cousine, qui auront lieu le samedi 7 courant, en la basilique Saint-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, 43, rue Thiac, à neuf heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. Léon Frayssé (de Kolda, Sénégal), Mlle Fabienne Frayssé, M. et Mme J.-B. Glédine, M. et Mme E. Glédine et leurs enfants, M. et Mme Lafore, née Glédine; Mlle Marthe Glédine, Mme veuve Frayssé, Mme veuve Gimat, M. et Mme D. Frayssé et leurs enfants, M. B. Frayssé, Mlle M.-L. Asfaux, les familles Asfaux, Ribiéras, Labatut, Laporte, L. Glédine, B. Frayssé, Dufau, Mas, Biersoux et M. et Mme Eyhéralde prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Léon FRAYSSE,
née Marie-Marguerite GLÉDINE,

victime du naufrage de l' « Afrique », âgée de 27 ans,

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-fille, belle-sœur, nièce, tante, cousine et amie, qui auront lieu le samedi 7 courant, en l'église St-Nicolas.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse à neuf heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. G. Bardonneau et ses enfants, M. Paul Ballion, M. et Mme Louis Ballion, M. et Mme Victor Callen et leur fils ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Mme veuve Georges BARDONNEAUD,

Funérailles en l'église de Villandraut, le samedi 7 courant, à neuf heures et demie.

CONVOI FUNÈBRE MM. Roger et Pierre, Mlles Angèle, Henriette, Yvonne et Odette Coubleu, M. et Mme J. Coubleu et leurs enfants, Mme veuve Fortin, et les familles Coubleu et Darrière prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Grégoire COUBLEU,

leur père, frère, beau-frère, oncle et parent, qui auront lieu le dimanche 8 courant, en l'église du Sacré-Cœur.

On se réunira à la maison mortuaire, 29, rue Furtado, à huit heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à huit heures trois quarts.

A l'issue de la cérémonie, l'inhumation se fera à Talence.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mme Fernand Dalldet, M. Gérard Dalldet, Mme veuve F. Dalldet, M. et Mme Georges Dalldet, M. et Mme Pierre Valeton, M. Roger Dalldet, Mlle Germaine Dalldet, les familles Gontault, Hazera, Georges Mothes prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Fernand DALIDET,

leur époux, père, fils, frère, gendre, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le dimanche 8 courant, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à neuf heures, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

SERVICE FUNÈBRE M. Jean Mugeli, Mlle Jacqueline Mugeli, M. et Mme Raoul Crettien (de Conakry), M. René Crettien, Mme veuve Saint-Martin, Mlle Marie Palharey, M. Charles Mugeli, M. et Mme J. Saint-Martin, Mlle Madeleine Saint-Martin, M. Ambroise Crettien et ses enfants, Mme veuve Pichard, les familles Lafaurie, Ulrich, Lanneluc, Passot ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de

Mme Jean MUGELI, née Marcelle CRETTIEN,

disparue, à l'âge de 20 ans, dans l'effroyable naufrage du paquebot « Afrique »,

leur épouse, mère, fille, petite-fille, nièce et cousine, et les prient d'assister au service funèbre qui sera célébré le lundi 9 février, à dix heures du matin, dans l'église Saint-Ferdinand, à Arcachon.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Paul Lardos, Mme B. Lapauze, M. A. Lapauze, les familles Prués, Fortin, Chauvet, Lapauze, G. Sendrey, Fadeuil, P. Berthomieu prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Robert LARDOS,

leur fils, petit-fils, neveu et cousin, qui auront lieu le samedi 7 courant, en l'église St-Louis.

On se réunira à la maison mortuaire, cours Portal, 39, à une heure et demie, d'où le convoi funèbre partira à deux heures.

Pompes funèb. municip., 11 et 13, r. de Belfort.

AVIS DE DÉCÈS Les familles Jullidière et Lacampagne ont la douleur de faire part de la perte qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Adrien JULLIDIÈRE,

chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller général,

décédé à Saint-Germain-des-Graves, dans sa 81e année, le 31 janvier 1920.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Les familles Plantieu et Poirier (de Soulac), Meyniel, Plantieu et Hiazera (de Bégadan), Cadenaule (de Saint-Ciers-sur-Gironde), Eymard (de Braud), Castet (de Pauillac), Roch (d'Anglade), Méda (de Paris), remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Andrée PLANTIEU,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent qu'une messe sera dite pour le repos de son âme le mardi 10 février, à huit heures, en l'église de Soulac-sur-Mer.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Les familles Bernettes remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Joseph BERNETTES,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe qui sera dite le lundi 9 courant dans l'église Notre-Dame sera offerte pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS Mme veuve Durand, Mlle Hélène Durand, M. André Durand, Mme Rosalie Durand, sœur de la Miséricorde; les familles Debet, Thuron, Lambert, Subrenat et Lajugie remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Antoine DURAND,

négociant à Arcachon,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS Mme A. Pasturaud, le docteur et Mme Charles Pasturaud et leurs enfants, M. Camille Larue, les familles Navarre, Seilhan, Chabaneau, Dumons et Lasserre remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques du

Docteur Abel PASTURAUD,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

Les messes ont été dites dans la plus stricte intimité.

MESSES Les familles Georges Méric, Raymond Méric (de Castres), Sarpoulet et Gipouloux informent leurs amis et connaissances que toutes les messes qui seront dites en l'église Saint-Michel le lundi 9 février seront offertes pour le repos de l'âme de

Pierre-Louis MÉRIC,

employé de la Maison Devès, Chaumet et Cie, disparu dans le naufrage de l'« Afrique ».

Les familles assisteront à celle de dix heures.

MESSE anniversaire dimanche 8 février, à 10 h., au Bouscat, pour le repos de l'âme de Mme DURAND.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le vapeur Saint-Louis a quitté Valparaiso le 30 janvier, en route pour les ports de la Côte occidentale du Pacifique, Colon, le Havre et Bordeaux.

CHARGEURS-REUNIS. — Le paquebot « Tchad », venant de la Côte occidentale d'Afrique et du Sénégal, a été signalé passé au large de Cap-Spartel le 3 février, en route pour Bordeaux, où il est attendu vers le 8 courant.

— Le paquebot mixte « Ceylan », venant de Bordeaux et Lisbonne, a touché à Pernambuco le 2 février, en route pour Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres.

POUR LE RAVITAILLEMENT CIVIL

Le vapeur de prise « Fremantle » venant d'Australie et naviguant sous pavillon interallié, adressée aux Transports Maritimes, est monté en Queyries jeudi, dans la soirée, où il va effectuer son déchargement.

Le « Fremantle », dont le argaison est de 6,500 tonnes de farine, destinée au ravitaillement civil, appartenait à la Deutsche-Australische Dampfschiff Gesellschaft de Hambourg.

Il a été construit en 1911, à Geestemunde. Ses caractéristiques sont les suivantes : longueur, 137 m. 46; largeur, 17 m. 57; creux, 8 m. 23. Sa jauge brute est de 5,872 tonneaux.

BORDEAUX-NEW-YORK

KERR STEAMSHIP Co

MM. les Chargeurs sont informés que le S/S « MAR-ROJO » prendra charge vers le 15/20 février, si le tonnage offert est intéressant.

Faire offres pour tous renseignements à M. MAX MORANDIERE, 38, cours de l'Intendance, agent de la Compagnie.

Tirages financiers

DU 5 FEVRIER

VILLE DE PARIS 1875

Le numéro 182,086 gagne 100,000 fr.
Le numéro 109,643 gagne 50,000 fr.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :

239,313 368,320 476,632

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

116,781 315,020 373,192 469,330

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

50,740	52,984	75,431	80,549	188,287	192,613	214,424
228,868	239,965	252,017	257,578	284,541	304,241	306,465
325,611	333,770	338,088	342 146	353,288	405,249	419,033
465,655	477,878	479,385	490,201			

VILLE DE PARIS 1912 3 %

Le numéro 665,575 gagne 50,000 fr.
Le numéro 295,842 gagne 10,000 fr.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

219,247 39,013 461,169 615,208 138,716

Les trente-cinq numéros suivants gagnent chacun 500 fr. :

3,557	5,896	48,216	52,450	81,563	91,380	101,046
103,992	142,880	149149	150,828	163,486	242,749	257,022
286,190	299,727	349,685	387,846	429,302	447,115	457,512
475,146	490,661	499,023	512,081	543,191	545,395	568102
624,233	654,812	674,350	683,534	693,519	697,095	699,509

117 numéros sont remboursables au pair.

OBLIGATIONS COMMUNALES 2.60 % 1879

Le numéro 243,562 sera remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 54,987 sera remboursé par 25,000 francs.

Les numéros 148,811 218,643 550,279 574,586 577,756 594,256 seront remboursés par 5,000 fr.

Les quarante-cinq numéros suivants seront remboursés par 1,000 francs :

212	11,586	39,783	113,598	132,728	170,243	170,810
172,367	179,414	213,818	217,844	249,026	259,793	261,389
268,873	294,529	338,590	338,754	341,737	355,904	392,142
398,406	404,526	412,064	417,742	421,578	444,877	486,334
494,175	543,397	569,777	597,007	633,346	657,219	657,552
674,784	689,626	697,912	708,193	775,544	822,414	838,115
		860,662	861,273	946,267		

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 % 1880

Le numéro 114,405 sera remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 108,555 sera remboursé par 25,000 francs.

Les numéros 233,367 251,547 275,799 477,512 482,121 666,938 seront remboursés par 10,000 fr.

Les quarants-cinq numéros suivants seront remboursés par 1,000 francs :

5,040	32,790	38,608	56,827	77,515	88,676	118,512
158,953	166,647	168,090	240,330	243,251	246,226	256,068
270,686	274,506	290,848	314,097	321,442	330,714	368,116
388,704	412,469	468,121	500,760	594,548	603,118	604,654
630,554	655,882	700,983	821,944	823,379	826,831	844,577
870,936	886,003	929,029	937,475	935,367	952,488	979,350
		982,763	987,643	995,409		

**OBLIGATIONS COMMUNALES 3 %